

Questions orales

Je certifie par ailleurs au député qu'à en juger d'après la politique de radiodiffusion et la nouvelle Loi sur la radiodiffusion qui seront présentées sous peu, nous aurons les ressources nécessaires pour apporter ces changements.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT**L'IMPLANTATION DE LIEUX D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS NUCLÉAIRES—LA POSITION DE L'ABITIBI ET DU NORD DU QUÉBEC**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 2 février dernier, à Ottawa, M. Hatcher de l'Énergie atomique du Canada a mentionné devant le Comité permanent de l'environnement et des forêts qu'il n'envisageait pas d'étudier la région de l'Abitibi dans les endroits possibles pour implanter des lieux d'entreposage de déchets nucléaires. Aujourd'hui, l'École polytechnique de Montréal veut obtenir des fonds de l'Énergie atomique du Canada pour effectuer une étude. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Avant d'entreprendre toute étude de lieux possibles pour l'entreposage des déchets nucléaires au Nouveau Québec et en Abitibi, et avant d'accorder des subventions à ce groupe, est-il possible que ce ministère entreprenne immédiatement des démarches auprès d'Énergie atomique du Canada afin de rencontrer les Inuit, les Cris et les Naskapis, et cela dans le but de respecter l'accord de la Convention de la baie James, car nous ne voulons pas que l'Abitibi et le Nord du Québec deviennent un dépotoir nucléaire au cours des prochaines années?

[Traduction]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je comprends la sollicitude du député pour les gens de sa circonscription.

Que je sache, Énergie atomique du Canada n'est pas disposée à entreprendre cette forme d'étude. Je peux cependant assurer au député que l'accord Baie James-Québec prévoit la protection environnementale et les entretiens nécessaires avec la population de la région de la baie James.

Le député peut aussi compter que l'accord de la baie James et la protection de l'environnement qu'il prévoit seront respectés, et toute décision devra d'abord être approuvée par ceux qui habitent la région, les Cris, les Naskapis et les citoyens chargés de mettre l'étude en oeuvre.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE**ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA RÉPARTITION DU MARCHÉ CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES FRÉGATES**

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier

ministre et concerne la situation difficile que vivent les travailleurs des chantiers maritimes au Québec. Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a déclaré que la ministre d'État (Transports) l'avait informé que la construction de la Phase II des six frégates se ferait sans «soumissions» dans les chantiers maritimes au Nouveau-Brunswick. Des députés des provinces de l'Atlantique déclarent que toutes les six frégates seront réalisées dans les chantiers maritimes des provinces de l'Atlantique et le ministre des Approvisionnements et Services tente de faire accroire aux Québécois qu'on va en avoir une ou deux. La question est bien simple et les travailleurs des chantiers maritimes, tant du Québec que des provinces de l'Atlantique, veulent savoir la vérité. Est-ce que la construction des frégates, la réalisation de ce contrat va se faire complètement dans les chantiers maritimes au Nouveau-Brunswick ou s'il y aura une répartition entre les chantiers maritimes du Québec et ceux des provinces de l'Atlantique? Oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le ministre des Approvisionnements et Services n'est pas à la Chambre aujourd'hui, mais il a répondu à cette question précise l'autre jour. La position du gouvernement est connue.

[Français]

LES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre devrait lire le hansard. Le ministre des Approvisionnements et Services n'a rien dit et il a le don de parler des deux côtés de la bouche en même temps, un côté pour les provinces de l'Atlantique et l'autre pour le chantier de Lauzon à Québec. Voici ce qu'on voudrait savoir: Êtes-vous au courant, pouvez-vous dire si oui ou non la construction des six frégates va se faire complètement dans les chantiers maritimes au Nouveau-Brunswick, ou s'il va y avoir une répartition au niveau des chantiers maritimes, soit à Québec, soit au niveau des provinces de l'Atlantique, ou s'il va y avoir des travaux qui seront donnés pour s'assurer que les 3 000 travailleurs des chantiers maritimes du Québec qui sont en chômage auront du travail après la période des Fêtes? Oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je crois que le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré l'autre jour que rien n'était décidé, que toutes les questions étaient prises en considération et que la décision serait annoncée dans un délai raisonnable.